

Jean-Baptiste André Godin au Journal de l'Aisne, 18 mars 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 4 p. (108r, 109r, 110v, 111r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au Journal de l'Aisne, 18 mars 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45647>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 mars 1867](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Journal de l'Aisne \(Laon, 1808-1927\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin fait part au rédacteur du journal du mauvais état des routes dans la région de Guise. Il expose que ce serait une grave erreur d'abandonner les études sur la création de voies de chemins de fer dans l'Aisne initiées par le préfet et le conseil général en raison des projets de transport par locomotives routières. Il explique que ce dernier mode de transport n'est pas encore en état de fonctionner de manière efficace, parce que la boue et la poussière des chemins altèrent les organes de la machine et aussi parce que la réglementation fait obstacle à son développement, que redoute l'administration des ponts et chaussées. Il pense que les locomotives routières sont adaptées aux transports de courte distance, tandis que le chemin de fer reste nécessaire pour le transport rapide sur de longues distances. Godin souhaite qu'on ne fasse pas croire à l'opinion publique que les locomotives routières pourraient remplacer le chemin de fer.

Support La copie de la première page de la lettre est peu lisible.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Chemins de fer](#), [Industrie](#), [Transport de marchandises](#)

Lieux cités [Aisne \(France\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guérard 15 avr 1878

108

Il s'agira de faire faire
le journal au moins
l'essentiel.

La question des transports est un sujet
de plus en plus important pour l'industrie
de la ville de Guise. Nous avons fait
figuré le signaler au décret du 1^{er} juillet
dans les colonnes du même journal. Cet
état n'est pas très bien fait par rapport
à ce qui se fait présentement.
Le camion est employé à emballer les marchandises
et les porteurs et marchands étais devenus
insensiblement à méfier. non plus. Le seul
de faire nos affaires il faut une facilité
de transports moins faible que celle
que nous avons actuellement; mais il
est facile de prévoir que les voitures qui
sont les plus adaptées à la vente de guise,
sont celles employées à l'exploitation pour
la fabrication et vente de marchandises
permettant faire la répartition dans la commune.
Telles sont les voitures lourdes et
lourdes pour faire la vente de marchandises
comme les voitures lourdes et
lourdes pour faire la vente de marchandises
comme les voitures lourdes et

si elle était prise au sérieux par l'administration de notre département. J'avance que la question des projets de transports aux moyens de locomotives routières, mis en avant depuis quelque temps, les études de chemins de fer départementaux dues à l'initiative de M. de Rieffel et du conseil général de faire sont abandonnées. Il serait le ^{meilleur} malheur pour autre département. il faut bientôt que nous, qui ont étudié ces questions appartenant au commerce de cette ville des transports par les locomotives routières toute la maturité nécessaire pour éviter de dangereuses illusions.

Pour ma part je n'hésite pas à affirmer que ce serait faire le moins pour l'industrie que de compter avec les locomotives routières pour remplir les transports sur rails. rien ne permettra de faire le peu que la construction des locomotives routières sera forcée à un état de perfection suffisant pour obtenir de ces engins de transports un service économique et facile. De grandes difficultés sont encore à vaincre et ces difficultés sont d'autant plus inquiétantes que la nature des mouvements et du service auxquels la locomotive routière doit satisfaire imposera à sa construction un mécanisme plus compliqué que pour la locomotive de chemin de fer, quand on contracte la nature des voies sur lesquelles elles devront rouler contre le mécanisme le plus simple.

possible. il résulte de la multiplicité des organes entrant jusqu'ici dans la composition des locomotives routières, que la force ou la puissance des chevaux ou attelages nécessite le mécanisme et obligent à des réparations fréquentes qui en rendent l'emploi difficile et les transports plus onéreux que si un seul porteur était débordé à la croisée.

Ensuite les règlements qui autorisent l'usage de ces locomotives font peser sur leur emploi une telle responsabilité que pris à la lettre ils équivaudraient à peu près à une prohibition, cela tient à ce que l'administration des ponts et chaussées craint que la plupart des ponts et traversées nayant été construits en entièrement avec une traction aussi puissante, ne viennent à provoquer des dangers qui sont d'ordinaire évitables et qui pourraient gêner la circulation ordinaire : mais en faisant peser cette responsabilité tout entière sur ceux qui font le sacrifice des personnes et propriétés, on peut comprendre combien de difficultés s'attachent à leurs débuts.

Faut-il de tout cela conclure à la condamnation de la locomotive routière non assurément; mais ce qui est certain, c'est que si une établie, c'est qu'elle est particulièrement destinée au service des grandes capitalsations pour les transports

a courte distance, et que le chemin
de fer mettra le moyen nécessaire pour
les transports rapides et de long parcours;
ce que vous établirez, et qu'il servira de
plus facile à l'introduction dans l'opinion
publique, que la locomotive électrique fut
appliquée à remplacer les chevaux de fer
dans les transports par terre; que vous
croiriez utile d'apporter une semblable
épreuve de sa validité, et dans ce but
que je vous avis avec trop longue
tard.

Veuillez agréer Monsieur l'Assemblée
de ma bien particulière considération

Godin